



Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

Annexe 5 : Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants dans le cadre de l'économie bleue de l'Afrique

Tous droits réservés. Les informations figurant dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation à cet effet doivent être adressées à :

Monsieur le Directeur,
Union Africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P. O. Box 30786-00100,
Nairobi, KENYA.
ou par e-mail à : ibar.office@au-ibar.org

ISBN : 978-9966-077-34-9

© UA-BIRA 2019

Référence : UA-BIRA, 2019. Annexe 5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants dans le cadre de l'économie bleue de l'Afrique. Nairobi, Kenya

Table des matières

Acronymes	v
Remerciements	vi
Contexte et perspectives	1
Contexte	1
Perspectives	2
Niveau continental	2
Le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR)	3
La Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA) à l'horizon 2050	4
Charte de Lomé	6
Niveau régional	6
Niveau national	7
Enjeux stratégiques	9
Gouvernance	9
Développement des capacités institutionnelles, humaines et technologiques	10
Économies transformées	11
Financements innovants	11
Interventions	12
Cohérence des politiques	12
Institutions compétentes	12
Valeur ajoutée	13
Financement durable et financement innovant	14
Outils d'évaluation pour une gouvernance meilleure	14
Buts stratégiques	15
Tableau récapitulatif des Buts stratégiques	16
Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques	16
Références	22

Acronymes

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBD	Convention sur la diversité biologique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
EB	Économie bleue
GpZ	Gestion par zone
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Opération Phakisa (Afrique du Sud)
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PIB	Produit intérieur brut
SMIA 2050	Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050
STI	Sciences, technologies et innovations
SWIOFISH	Gouvernance des pêches et croissance partagée du Sud-Ouest de l'océan Indien
UA	Union africaine
UA-BIRA	Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union Africaine
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive

Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à S.E.Ambassadeur Yosefa Sacko pour sa vision et sa clairvoyance dans le lancement du processus de formulation d'une stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, immédiatement après la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi en 2018. Je tiens également à remercier le Directeur du DREA, Dr Godfrey Bahiigwa, pour le soutien et la facilitation du processus, les Départements du Commerce et de l'Industrie, de l'Énergie et des Infrastructures de la CUA et l'AUDA-NEPAD pour leur collaboration durant l'élaboration de cette Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. Je remercie tout particulièrement le Gouvernement des Seychelles pour son immense collaboration avec l'Union africaine lors de la formulation de cette stratégie.

Mes remerciements s'adressent également au consultant (M. Hachim El-Ayoubi) qui a préparé ce domaine thématique, et au consultant principal, le Professeur Pierre Failler, qui en a assuré la coordination technique.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'endroit du Dr. Mohamed Seisay, Chargé principal de la Pêche à l'UA-BIRA, pour la supervision du processus de formulation de ce volet thématique. La précieuse contribution des experts qui ont participé à la réunion de concertation des parties prenantes est sincèrement reconnue et fortement appréciée. Enfin, je voudrais remercier l'Union européenne et les États membres de l'UA pour leur soutien à la formulation de la Stratégie. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'égard du Royaume de Norvège pour son engagement et son soutien financier en faveur du développement de l'économie bleue en Afrique.

Pr Ahmed El-sawalhy

Directeur de l'UA-BIRA / Chef de mission

Contexte et perspectives

Contexte

L'Union africaine (UA) considère l'économie bleue (EB) comme la « Nouvelle frontière de la renaissance africaine ». Cette approche relativement nouvelle peut être un moteur du bien-être et de la prospérité de l'Afrique, en particulier dans le contexte de la dynamique démographique (2,5 milliards d'ici 2050, migration vers les côtes), de ses besoins en termes d'emploi, de sécurité alimentaire, de transport et d'infrastructures, ainsi que dans le cadre de l'établissement de liens stratégiques et équilibrés avec des partenaires internationaux, notamment l'Accord de partenariat économique avec l'UE et l'initiative chinoise « Une ceinture, une route ».

Par conséquent, l'EB offre la possibilité de réinvestir dans le développement humain, le développement et le partage des avantages découlant des ressources marines et, par conséquent, d'éviter aux populations vulnérables, souvent également marginalisées, de passer à côté des opportunités socioéconomiques du secteur maritime.

Elle offre également une excellente opportunité de promouvoir l'innovation, d'accéder à de nouveaux instruments financiers ; ce qui peut améliorer la diversification des investissements et ainsi renforcer la transition vers des voies de développement plus durables, conformément aux cadres et stratégies politiques mondiaux et continentaux existants, tels que l'Agenda 2063, les ODD et plus récemment, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). On estime que la phase opérationnelle de la ZLECA offre une opportunité de créer un énorme marché pour le développement de l'économie bleue en Afrique.

Depuis la Conférence de Nairobi sur l'économie bleue durable organisée en novembre 2018, l'UA a lancé des initiatives visant à élaborer une stratégie continentale sur l'EB basée sur cinq domaines thématiques :

- Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
- Navigation / transports maritimes, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté en mer et application des réglementations ;
- Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures ;
- Énergie et ressources minérales durables et industries innovantes ;

- Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

Parallèlement, un certain nombre de stratégies dans de nombreux domaines politiques liés aux océans de l'Afrique, à la sécurité maritime, à la préservation des écosystèmes et à la coopération entre les États africains ont été élaborées à la fois au niveau continental et régional, alors que certains pays, principalement les Petits États insulaires en développement (PEID), ont déjà lancé leur propre stratégie sur l'EB, principalement avec l'objectif de contribuer aux buts suivants :

- améliorer la gouvernance et la gestion des ressources aquatiques ;
- assurer la durabilité des écosystèmes et les protéger de la pollution ;
- faire progresser la diffusion des connaissances et des informations ;
- promouvoir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance décents ;
- gérer les opportunités et accélérer la transformation structurelle des secteurs socioéconomiques ;
- accroître la richesse globale générée par l'exploitation des ressources océaniques ;
- renforcer la collaboration intra et inter régionale.

Ces politiques et stratégies détaillées ci-dessous sont des sources d'inspiration et d'orientation de la formulation de la stratégie et du schéma directeur de l'économie bleue à travers des consultations plus larges et inclusives.

Perspectives

Les plus importants outils de gouvernance pour la mise en œuvre de l'économie bleue ont été identifiés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) . Il s'agit notamment de la Gestion par zone (GpZ) et de la Planification de l'espace terrestre et maritime (PEM), du carbone bleu, de l'éco-étiquetage, du commerce équitable, des droits d'entrée, de l'écotourisme et des ports écologiques. D'autres outils concernent les stratégies et politiques maritimes intégrées, la gestion côtière intégrée, les aires marines protégées, les politiques communes de pêche, les énergies renouvelables, la notification et l'évaluation de l'état de l'environnement marin au niveau mondial.

Niveau continental

Au niveau continental, l'économie bleue fait partie intégrante de l'Agenda 2063 de l'UA et des 5 Grandes priorités de la Banque africaine de développement (BAD) .

Dans l'Agenda 2063, qui représente la stratégie globale pour l'utilisation optimale des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains, l'EB est incluse sous l'Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable. Elle est également incluse dans les sections 14, 15 et 16 dans le sens où elle prend en compte les changements climatiques et le développement durable du continent.

L'Agenda 2063 cadre avec l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable dans le sens où il contribue à la réalisation progressive de l'ODD 14 - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers, les lacs et les rivières, et les ressources aquatiques - et promeut également les Objectifs 1 et 2 dans le sens où il vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde et également à mettre un terme à la faim et assurer la sécurité alimentaire.

La stratégie de la BAD pour le continent pour la période 2016-2025 se rapporte à l'approche d'une EB et souligne la nécessité pour les pays africains d'être au fait des changements et des tendances émergents et de saisir toutes les opportunités offertes. L'EB a été identifiée comme l'un des neuf fleurons de la mise en œuvre de la Stratégie Nourrir l'Afrique de la BAD, avec des buts spécifiques qui contribuent à l'éradication de l'extrême pauvreté, à l'élimination de la faim et de la malnutrition, à l'autosuffisance en protéines de poisson, à la gestion du commerce régional et international des poissons et des ressources aquatiques, et au positionnement du continent au sommet des principales chaînes de valeurs du poisson. L'approche de la BAD est de mobiliser des ressources financières pour combler le déficit d'investissement estimé à 25-33 milliards de dollars US par an .

Le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR)

Au niveau sectoriel, le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR) adopté par l'Union africaine en 2014, décrivent une approche et des mesures qui tiennent compte de la nécessité d'une croissance bleue durable en termes de réalisation du plein potentiel des océans et des eaux intérieures afin d'assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques.

Le CPSR cadre avec le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 en ce sens qu'il contribue à la réalisation progressive de l'Objectif 14.4 des ODD qui met l'accent sur la gestion efficace des ressources halieutiques avec un objectif spécifique de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) .

D'après les études et projets récents menés en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre du programme PRPAO financé par la Banque mondiale et menés dans l'océan Indien dans le cadre des programmes Smartfish et Swiofish financés par l'Union européenne, la plupart des États côtiers ont adopté le PAN-IUU et ont mis en œuvre des réformes substantielles de leurs cadres juridiques afin de s'aligner sur les obligations internationales. Cependant, des problèmes de gouvernance demeurent au niveau de la surpêche et de la pêche INN.

La Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA) à l'horizon 2050

Adoptée par l'UA en 2014, la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA) à l'horizon 2050 présente un cadre de 14 actions stratégiques qui comprennent la création d'une zone maritime exclusive combinée de l'Afrique, la création de centres opérationnels maritimes régionaux, le développement d'une stratégie intégrée du tourisme marin et des activités nautiques récréatives pour l'Afrique et le développement d'une approche de gouvernance maritime.

La SMIA à l'Horizon 2050 représente une étape-clé vers le développement durable et sécurisé de l'économie bleue de l'Afrique. Elle constitue un cadre mondial des stratégies maritimes africaines visant à relever les défis de sécurité et lutter contre les illégalités, ainsi qu'à promouvoir la gestion durable des ressources et générer la création de richesses à partir des écosystèmes aquatiques. Elle a également un impact important sur le développement des entreprises dans le sens où la mise en place d'une clarté juridique rend les entreprises moins exposées à l'incertitude.

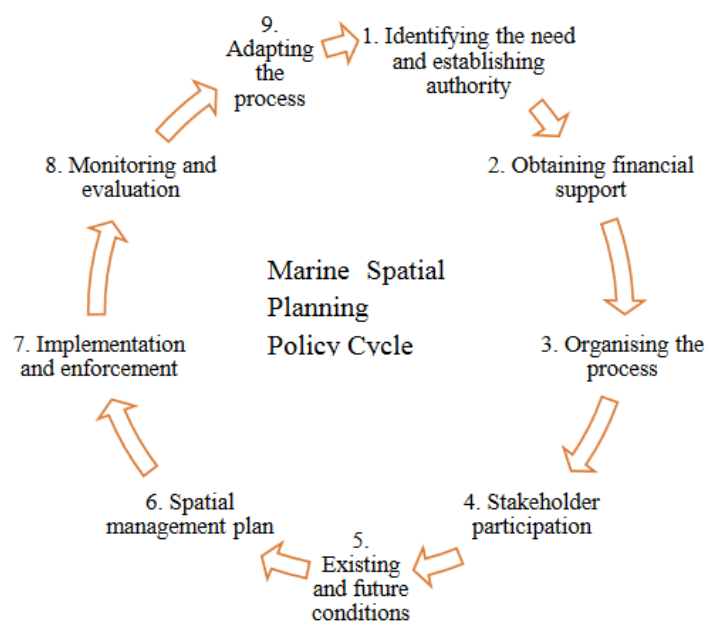


Figure 1 : Cadre de la politique relative à la mise en œuvre de la PEM (Ehler et Douvere, 2009).

La PEM reste le principal outil efficace de la SMIA 2050 pour la mise en œuvre de l'approche d'une économie bleue. Elle nécessite un ensemble de gouvernance intégrée en termes d'institutions fortes et de coopération interministérielle, de processus décisionnels inclusifs qui impliquent toutes les parties prenantes (y compris les entreprises), de soutien factuel et de règlement-cadre.

À ce jour, la PEM reste à un stade précoce de développement et de cabotage, car la politique n'a été ratifiée et déposée que par six pays, tandis que le partage d'informations sur la sécurité maritime continue de faire face à un manque de capacités et à des désaccords entre les États sur la question des frontières maritimes, en particulier. Basé sur les fils sociaux, institutionnels, juridiques et politiques, le processus de développement de la PEM est également un défi pour son adoption.

Les PEID de l'océan Indien occidental (Seychelles, Maurice), en plus du Kenya et de l'Afrique du Sud ont été les plus avancés dans le développement d'instruments politiques de PEM.

La mise en œuvre de la PEM aux Seychelles est étroitement liée à son entrée dans un échange de dettes contre nature qui comprenait une obligation de protéger 30 % de la ZEE d'ici 2020. Au 18 août 2019, 26 % de la ZEE ont été identifiés et désignés comme zone marine protégée. Le mécanisme de financement (financement obtenu à travers le SeyCCAT, voir la figure ci-dessous) a été positif et très pertinent pour que les Seychelles atteignent leurs objectifs en matière de PEM. Le pays possède la deuxième plus grande PEM au monde (celle de la Norvège venant en tête).

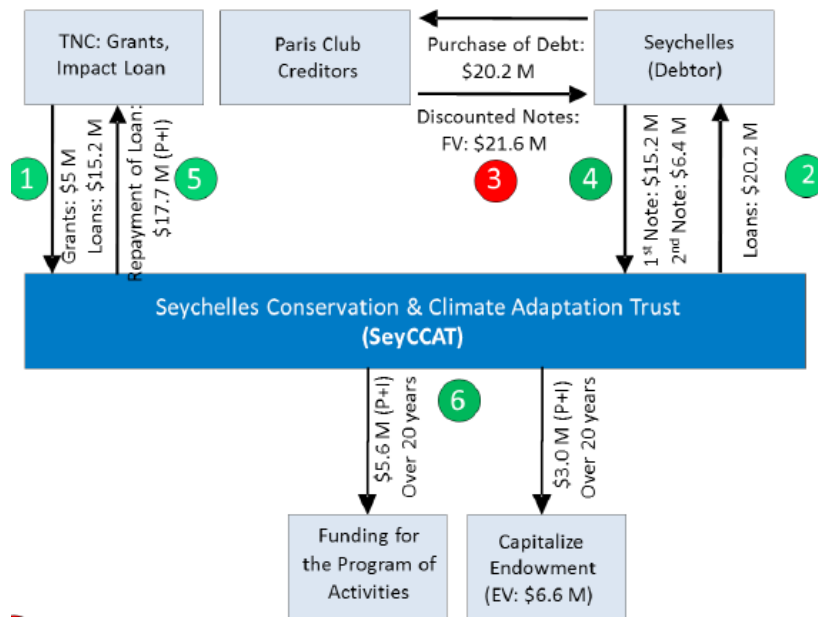


Figure 2 : Échange de la dette des Seychelles pour la conservation & l'adaptation au changement climatique dans les flux d'affaires des systèmes côtiers et marins. Source : Seyccat.

Charte de Lomé

Adoptée en 2016 par l'UA, la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement, bien connue sous le nom de Charte de Lomé, découle de la SMIA 2050. La Charte de Lomé offre un cadre général permettant de faire de l'espace maritime africain le principal moteur du développement économique durable et peut donc stimuler les économies bleues d'Afrique.

Dans son article 1, la Charte de Lomé définit l'économie bleue / océanique comme « le développement économique durable axé sur les mers et qui utilise des techniques telles que l'aménagement du territoire régional pour intégrer l'utilisation des mers et des océans, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines à des fins économiques, y compris, mais sans s'y limiter, la pêche, l'extraction minière, la production d'énergie, l'aquaculture et les transports maritimes, avec la protection de la mer en vue d'améliorer le bien-être social ».

Bien qu'il soit reconnu que la Charte de Lomé peut stimuler les économies bleues d'Afrique, la mise en œuvre de cette charte reste un défi dans la mesure où elle nécessite des activités programmatiques, avec une feuille de route stratégique ayant des échéanciers réalistes, sous les auspices de l'UA.

Niveau régional

Au niveau régional, l'Agence intergouvernementale pour le développement (IGAD) est engagée dans le processus d'élaboration d'une stratégie sur l'EB. En septembre 2019, elle

accueille sa première Conférence sur l'économie bleue pour susciter une prise de conscience sur la dynamique de l'économie bleue. L'organisation régionale s'est engagée à harmoniser ses cadres politique et institutionnel afin de répondre au programme de coopération et d'intégration régionale de l'Union africaine.

Niveau national

Les petits États insulaires en développement (PEID) ont toujours été fortement tributaires des mers pour leur bien-être. La majorité des PEID en Afrique ont pris un bon départ vers l'adoption de leurs propres stratégies / cadres de politique d'économie bleue dans l'objectif d'élaborer une approche intégrée du développement durable basé sur l'océan, qui associe l'économie, l'environnement et la société.

Les Seychelles ont adopté une vision nationale « vers un avenir durable et inclusif » ainsi qu'une stratégie d'EB à travers le Cadre de politique stratégique et la Feuille de route – qui tracent les voies de l'avenir 2018-2030. Cette stratégie est conforme à l'Agenda de développement durable 2030 (ODD), à l'Objectif 11 d'Aichi de la CDB et à l'Accord de Paris sur le changement climatique (2015). De plus, le pays a également lancé depuis 2014 une PEM globale, un outil efficace pour la mise en œuvre de l'approche de l'économie bleue.

En 2015, les Seychelles ont créé le Département de l'économie bleue qui est en fait sous l'autorité du vice-président de la République. Cet ancrage institutionnel vise à donner un engagement politique fort à l'EB et à créer une meilleure coordination et une meilleure coopération avec d'autres secteurs, par la création de synergies et d'efforts de collaboration. Le département de l'EB est engagé dans un processus d'élaboration de la feuille de route sur la base des contributions des services concernés (plans de gestion et réglementation).

Pour mener à bien leur stratégie, les Seychelles ont développé deux mécanismes financiers :

- le Fonds d'investissement bleu qui entend soutenir la diversification et l'expansion des chaînes de valeurs de la pêche aux Seychelles. Ce fonds réserve des investissements dans des chaînes de valeurs soutenues par des pêches gérées, ou des investissements dans des composantes de pré et post production des chaînes de valeurs qui produiront une valeur ajoutée sans créer de pression supplémentaire sur les populations de poissons vulnérables.

Le Fonds d'investissement bleu a été conçu autour de principes-clés de sélection d'activités éligibles et d'évaluation des propositions qui sont ensuite définis sur la base des informations issues des études sous-traitées.

- Obligation bleue des Seychelles

L'Obligation bleue – une Fiducie pour l'échange de dettes et l'adaptation au changement climatique de 15 millions de dollars US a été lancée en octobre 2018 par le Gouvernement des Seychelles avec des garanties de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial et le soutien technique de l'Unité de durabilité internationale (UDI) des Œuvres de bienfaisance des Princes, pour attirer des investissements privés afin de financer une transition vers une pêche durable et notamment la mise en œuvre du plan de Gestion des pêches démersales du plateau de Mahé.

Cette obligation bleue de 10 ans destinée à financer des projets de pêche en fait le premier pays au monde à utiliser les marchés de capitaux pour financer l'utilisation durable des ressources marines.

Cependant, l'innovation technologique est encore un domaine inexploré aux Seychelles et les projets financés à ce stade dans le cas des obligations bleues sont limités aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Le Cap-Vert a élaboré une « Charte de la croissance bleue » ; Madagascar a développé « l'économie bleue – orientation stratégique », tandis que les Comores ont leur propre cadre stratégique de l'économie bleue. Maurice a lancé un vaste programme d'économie et d'installation océaniques.

D'autres pays ont lancé des initiatives importantes pour la mise en œuvre de l'économie bleue. Le Maroc a lancé en 2016 « la ceinture bleue » pour une croissance bleue dans le cadre de l'agenda de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. L'initiative offre un cadre d'émergence des activités de pêche et d'aquaculture à faible empreinte écologique.

L'Afrique du Sud a développé l'initiative Économies des océans dans le cadre de l'Opération Phakisa (OP)) et a lancé le Labo de l'économie océanique (Oceans Economy Lab.) en 2014 pour « libérer le potentiel économique de l'océan de manière durable ». L'initiative comprend le développement de services de gouvernance et de protection des océans, ainsi

que les diverses activités liées à l’océan, y compris les transports et l’exploration pétrolière et gazière (l’extraction en mer était incluse dans le Labo d’exploitation minière d’OP et n’était pas incluse dans le Labo d’économie océanique).

Tableau 1 : Quelques initiatives liées à l’EB lancées par des pays africains

Pays	Initiatives
Cap-Vert	Systèmes de dessalement entraîné par des vagues
Gabon	Initiative « Gabon Vert »
Guinée équatoriale	Gestion intégrée des zones côtières
Kenya	Plans d’investissement dans l’économie bleue
Maurice	Protection et biotechnologie côtières
Madagascar	Aquaculture « écologique » durable
Maroc	Initiative « Ceinture bleue »
Seychelles	Obligation bleue pour le secteur de la pêche

Enjeux stratégiques

La mise en place de la stratégie d’EB nécessite une stratégie globale et cohérente et des politiques coordonnées et harmonisées. Le développement des politiques et stratégies maritimes intégrées demeure une priorité pour sa mise en œuvre.

Gouvernance

La nature d’une économie océanique et plus largement des secteurs d’EB nécessite des outils de coordination et de gouvernance appropriés entre les niveaux régionaux, nationaux et communautaires. Ceci est vrai pour les pêches exploitant des espèces hautement migratoires ; pour la pêche sur les lacs partagés ; mais aussi pour la pêche artisanale, l’aquaculture, le tourisme côtier, les transports, les ports et les énergies renouvelables puisque celles-ci partagent les problèmes courants de gestion et de création de valeur ajoutée qui nécessitent des politiques et stratégies intégrées.

Par conséquent, l’amélioration de la gouvernance des océans et des zones côtières ne peut être réalisée que par une approche de gouvernance multi-niveaux basée sur l’articulation de la politique d’économie bleue avec un cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources, de sécurité maritime, de PEM et des données marines et maritimes adéquates et accessibles obtenues des secteurs de l’EB. La gouvernance multi-niveaux inclut également la nécessité d’élaborer un cadre politique et un plan d’action cohérents avec les différentes stratégies (Agenda 2063, RFPSA, SMIA 2050, Charte de Lomé, ODD, Objectif II d’Aichi II de la CDB, Accord de Paris sur le changement climatique (2015) et les orientations politiques de la CENUA).

Enfin, la gouvernance multi-niveaux requiert une coordination en bonne et due forme et un financement approprié. Il est à noter que sur la base des enseignements tirés de divers projets dans l'ouest de l'océan Indien et en Afrique de l'Ouest, les pays consacrent encore très peu de fonds à l'appui de la gestion active des océans (y compris la PEM et le SCS) et à la création de valeur ajoutée.

Il est important de souligner la nécessité d'éviter des conflits entre les intérêts économiques à long terme de l'Afrique et ses intérêts sécuritaires. Malgré que la SMIA 2050 soit conçue pour coordonner les membres de l'UA et les politiques maritimes des CER africaines et ait été intégrée dans l'Agenda 2063 comme objectif prioritaire pour la croissance inclusive et le développement durable de l'Afrique, sa mise en œuvre reste un défi et peut devenir un obstacle à la réalisation de la croissance bleue et à l'amélioration de la gouvernance maritime.

Développement des capacités institutionnelles, humaines et technologiques

Le deuxième défi concerne les capacités institutionnelles, humaines et technologiques au niveau national et régional ; et ce défi doit être relevé pour assurer la pleine mise en œuvre des stratégies liées à l'EB (PEM, plan de gestion des pêches, CDB, changement climatique, etc.) et améliorer l'efficacité des diverses stratégies.

Par exemple, la sécurité maritime en Afrique reste confrontée à un manque de capacités et à des désaccords entre les États sur la question des frontières maritimes en particulier, et devrait adopter un mécanisme de règlement des différends . En outre, la faible capacité institutionnelle constitue un obstacle au suivi et à l'évaluation de l'applicabilité et de l'efficacité des outils et des mécanismes d'EB. L'absence de plan d'action détaillé pourrait également constituer une contrainte à la réussite de la mise en œuvre d'une stratégie d'EB. Par exemple, la version révisée du « Cadre de politique stratégique sur l'EB » adoptée au début de cette année reste narrative.

Il est impératif de souligner que la mise en œuvre de la stratégie fait partie intégrante du processus de gestion stratégique et requiert des capacités institutionnelles et humaines améliorées.

Économies transformées

Selon plusieurs études et analyses développées par la BAD et la CENUA, l'Afrique doit transformer ses économies pour créer de la richesse, réduire la pauvreté et les inégalités,

renforcer les capacités de production, améliorer les conditions sociales de sa population et parvenir à un développement durable. La transformation économique est également nécessaire pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles. L'approche d'une EB offre une grande opportunité pour la transformation économique de l'Afrique et la promotion du commerce intra-africain.

Cependant, quelques-uns des défis auxquels l'Afrique est confrontée en ce qui concerne la transformation structurelle et la création de valeur ajoutée comprennent le manque de stratégies intégrées pour une croissance bleue durable et inclusive, le faible niveau de développement des infrastructures, l'utilisation limitée des STI et les restrictions qui entravent la pleine opérationnalisation de la ZLECA et des cadres continentaux.

Ces défis peuvent être relevés à travers la mise en œuvre de cadres continentaux et sous-régionaux pour une stratégie intégrée, le renforcement des capacités, les innovations technologiques, une éducation de qualité, la formation à l'entrepreneuriat et la promotion de coentreprises et d'alliances industrielles entre les centres d'excellence et les entreprises locales.

Financements innovants

Le quatrième défi concerne la nécessité de développer des modèles de financement innovants et des sources de financement des investissements dans l'EB. Ces dernières comprennent des sources de financement nouvelles et innovantes telles que les échanges de dettes contre nature et les obligations bleues.

Les ressources nationales et les sources de financement traditionnelles ne sont pas suffisantes pour financer les investissements dans l'économie bleue, en particulier lorsqu'elles sont associées à des déficits budgétaires élevés, à une dette considérable, à la baisse des investissements publics et à l'absence d'un fonds régional consacré au développement de l'EB et à la recherche.

De plus, l'EB est confrontée au manque de mécanisme d'incitation des entreprises à investir dans certains industries / technologies émergentes imputable au risque élevé ou à l'incertitude, alors qu'un modèle commercial traditionnel ou une approche sectorielle peut priver l'économie des synergies / gains d'efficacité potentiel(le)s.

En outre, en dépit de ces défis, les pays africains ont été en mesure d'attirer des flux d'investissement dans divers secteurs, principalement dans la finance, le commerce de détail et les transports. L'économie africaine a besoin de développer ses industries maritimes en promouvant le rôle du secteur privé et l'intégration régionale.

Pour explorer de nouvelles opportunités, il est essentiel de se doter de mécanismes de financement alternatifs et compétitifs, principalement par le biais d'instruments réglementaires et transparents guidés par les principes de l'environnement dans le but d'améliorer l'efficacité globale du marché. Pour réaliser le potentiel de l'économie bleue, des institutions de capital-investissement, de financement de dettes commerciales, les partenariats public-privé (PPP), la contribution des institutions internationales, entre autres modèles financiers, sont nécessaires.

Interventions

Cohérence des politiques

Le renforcement de la cohérence des politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires au sein et entre des secteurs dans le but d'assurer un développement inclusif et durable sont nécessaires. La question devait être examinée, y compris l'harmonisation complète et le lien de la stratégie d'EB avec la stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA) et d'autres cadres et programmes phares de l'UA au niveau continental, la mise en place d'un système de coordination au niveau des États membres pour une meilleure collaboration intersectorielle et des actions claires de mise en œuvre et de suivi des stratégies connexes.

Institutions compétentes

La capacité des structures nationales et régionales reste une étape-clé pour l'élaboration et la coordination d'un cadre politique et réglementaire en vue d'une mise en œuvre complète et réussie de l'approche d'EB.

Les pays africains doivent promouvoir la mise en place d'un système de coordination au niveau des États membres en vue d'améliorer la collaboration intersectorielle et intensifier les consultations techniques à travers la direction des institutions de l'UA (CUA, AUDA-NEPAD et CER) et d'autres acteurs, notamment l'UNESCO, la COI-UNESCO, le PNUD, le PNUE, la FAO et l'UICN.

Valeur ajoutée

Les moteurs de la croissance en Afrique restent extrêmement dépendants des matières premières et reposent sur les ressources naturelles et un faible niveau de technologie, pendant que le continent ne représente qu'une petite part du commerce mondial : 3,2 % des exportations et 3,3 % des importations mondiales. Un manque persistant de transformation économique et le faible niveau de performance et de compétitivité dans la transformation et la création de valeur ajoutée dans ses principaux secteurs d'EB (ressources halieutiques pour la consommation locale et exportation, aquaculture, innovation, navigation et transport) freinent les économies africaines.

La nature des niveaux des activités de création de valeur ajoutée des secteurs de l'EB reste complexe en termes de marchés cibles et de processus utilisés, des activités industrielles aux simples activités artisanales en passant par les activités entrepreneuriales des PME émergentes. Chaque niveau a des degrés différents de connaissances et de capacités par rapport aux normes attendues de sécurité sanitaire des aliments et des capacités de compréhension diversifiées des règles commerciales.

La mise en œuvre régionale de ces normes et règles de manière structurée et le respect de ces approches nécessitent un engagement et une coordination considérables au niveau national qui se relie aux normes prescrites au niveau régional par les Communautés économiques régionales (CER) et les instruments de conformité mondiaux dictés par les blocs commerciaux tels que l'UE et autres.

La capture, la transformation, le transport et la livraison des produits de l'océan transformés aux marchés doivent être coordonnés en tant que chaîne de valeurs qui relie et tire profit des économies et soutient les objectifs de sécurité alimentaire aux niveaux national et régional. Ce processus concerne les secteurs traditionnels de l'EB (transformation des poissons, réduction des pertes post-capture, création d'aliments aquacoles hautement nutritifs) et les nouvelles formes d'activité économique émergentes (recyclage, incubateur d'entreprises, produits financiers, services portuaires et ressources alimentaires, minérales et énergétiques). Les solutions doivent cependant aborder la durabilité de l'environnement, envisager des instruments financiers innovants et l'acceptation sociale de la population principalement dans les PEID.

Financement durable et financement innovant

Le financement durable et le financement innovant sont essentiels pour orienter les investissements dans les activités économiques susceptibles d'améliorer la santé des océans. Au centre de ce financement durable qui peut avoir plusieurs niveaux et en parallèle des donateurs, les contributions et le financement du secteur privé sont des opportunités innovantes à explorer : Appui aux pays par la réforme du système fiscal, le développement des fonds fiduciaires nationaux qui reposent sur la conversion de dettes (en témoignent les Seychelles) et la promotion de fonds régionaux tels que les Obligations de la diaspora. Le financement durable inclut également des partenariats public-privé qui offrent un cadre juridique spécial et attractif pour le financement de projets en Afrique. Le potentiel d'utilisation des PPP reste important. Cet instrument a été utilisé pour les investissements dans les infrastructures principalement en Afrique (75 %), par huit pays .

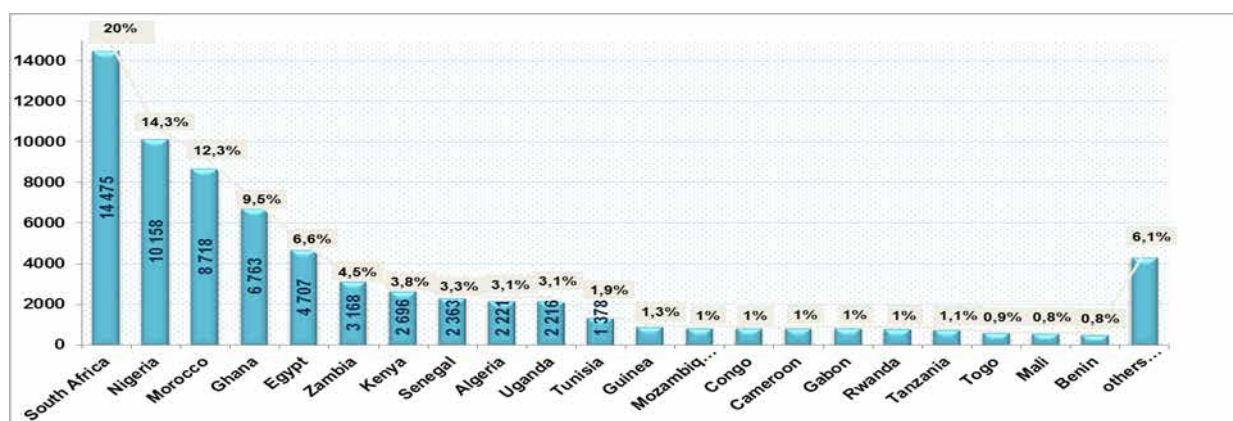


Figure 3 : Valeurs (en milliards de dollars) et pourcentage des investissements bénéficiant de la participation du secteur privé en Afrique par pays entre 2007-2017.

Outils d'évaluation pour une gouvernance meilleure

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique côtière offre un indicateur de l'état de la gouvernance des océans. Les outils d'évaluation nécessitent l'identification des meilleures pratiques et des domaines à améliorer dans deux catégories fondamentales : i, la capacité politique et institutionnelle ; ii, l'environnement des affaires pour les activités côtières et quatre catégories« d'actifs » :

- la qualité de l'eau ;
- les minéraux et l'énergie ;
- la terre ; et les ressources vivantes ;
- la gestion de la pêche et des espèces sauvages.

Cependant, les outils d'évaluation doivent tenir compte des PEID vastes et sensibles aux catastrophes naturelles et dont la capacité d'adaptation est limitée.

Buts stratégiques

Par le biais d'une économie bleue définie par l'UA, le développement des politiques, des institutions et de la gouvernance, ainsi que l'emploi, la création d'emplois, l'éradication de la pauvreté et les financements innovants reposent sur les deux aspirations :

- **Aspiration n° 1** : une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
- **Aspiration n° 2** : une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale.

Les buts stratégiques sont les suivants :

- **But 1** : renforcer les institutions de l'environnement politique et de gouvernance afin de coordonner l'EB de l'Afrique.
- **But 2** : avoir une EB africaine qui accélère la transformation économique.
- **But 3** : une Afrique qui assume le leadership pour le financement du développement de l'EB.

Chaque but stratégique est divisé en objectifs spécifiques, eux-mêmes caractérisés par plusieurs cibles.

Tableau récapitulatif des Buts stratégiques

Tableau 1 : Résumé des buts et des objectifs.

Buts	But 1 : Renforcer les institutions de l'environnement politique et de gouvernance afin de coordonner l'EB de l'Afrique.	But 2 : Amener l'EB à accélérer la transformation économique de l'Afrique.	But 3 : Une Afrique qui assure le leadership pour le financement du développement de l'EB.
Approche	Approche intégrée et prospective des économies transformées et résilientes : une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive, le développement durable, l'innovation et les capacités locales.		
Objectifs	1. Promouvoir la cohérence des pratiques politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires au sein et entre les secteurs et à tous les niveaux.	1. Aider les États membres et les CER à intégrer des stratégies intégrées pour une EB durable et inclusive avec un accent particulier sur l'amélioration des chaînes de valeurs.	1. Développer des outils et instruments de financement innovants pour la mise en œuvre des stratégies d'EB aux niveaux national, régional et continental.
	2. Des institutions compétentes pour promouvoir la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et l'obligation de rendre compte dans la réalisation des buts de l'économie bleue de l'Afrique.	2. Intégrer des mécanismes et des cadres appropriés pour mettre en œuvre la ZLECA et les cadres continentaux.	2. Initier des réformes fiscales et d'autres mesures d'incitation pour améliorer le système financier et améliorer les PPP et le financement (étatique et non étatique).
	3. Système d'analyse et de support d'information amélioré à tous les niveaux pour des prises de décision et préparations de rapports éclairés.	3. Renforcer les capacités d'EB et accélérer les STI.	3. Promouvoir la création d'une alliance commerciale bleue d'Afrique pour la santé et l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques d'Afrique.

Présentation détaillée des buts stratégiques et des objectifs spécifiques

But 1 : Renforcer les institutions de l'environnement politique et de gouvernance afin de coordonner l'EB de l'Afrique
<p>Harmoniser et établir un lien avec la Stratégie maritime intégrée africaine (SMIA) et d'autres cadres et programmes phares de l'UA liés à l'EB au niveau continental.</p> <p>Assurer la clarté sur la création de valeur ajoutée que le travail actuel apportera aux décisions / cadres existants et assurer une mise en œuvre et des mesures de suivi claires, notamment en précisant la personne responsable et en conséquence, collaborer avec les organismes locaux et internationaux existants.</p> <p>Engagement systématique de tous les organes directeurs de l'UA afin d'assurer la légitimité politique ainsi que les engagements en termes de coûts et de financement et des mesures de suivi de la mise en œuvre nécessaires aux différents niveaux (national, régional et continental).</p>

Tableau 2 : Présentation de l'objectif 1 du But 1.

Objectif 1 : Promouvoir la cohérence des pratiques politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires au sein et entre les secteurs et à tous les niveaux.		
Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
Cadres politiques régionaux et continentaux existants domestiqués dans les systèmes nationaux et financés d'ici 2028.	Activité de cartographie des politiques et des cadres réglementaires. 1.1.1.2 Mettre en place un mécanisme formel de consultation des parties prenantes (y compris qui est / devrait être consulté ; compte-rendu des consultations / résultats) ; Engagement consultatif avec les acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux (validation et adhésion). Réexamen et alignement sur la SMIA (Équipe de consultants).	C : UA-BIRA. P : CER, UA, ONU, Organisation maritime internationale, Commission du Golfe de Guinée, ÉM et la Banque mondiale.
Cadre de suivi et d'établissement de rapports opérationnalisés d'ici 2028.	Mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme d'orientation de la cohérence et de l'harmonisation des politiques (Guide pratique ; etc.). Organiser la première plateforme régionale et continentale de communication de rapports (partage et apprentissage) d'ici 2028.	C : UA-BIRA. P : États membres ; UA, CENUA, BAD et CER.

Tableau 3 : Présentation de l'objectif 2 du But 1.

Objectif 2 : Des institutions compétentes pour promouvoir la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et l'obligation de rendre compte de rendre compte dans la réalisation des buts de l'économie bleue de l'Afrique.		
Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
Capacités des structures nationales et régionales renforcées pour développer et coordonner le cadre politique et réglementaire d'ici 2028.	Effectuer une évaluation des besoins en ressources humaines et institutionnelles à tous les niveaux. Organiser des programmes adaptés de développement des capacités humaines et institutionnelles. Élaboration des textes législatifs pour les organismes de réglementation appropriés.	C : UA-BIRA. P : États membres ; UA, CENUA, BAD et CER.
1.2.2 Mécanismes institutionnels de collaboration intersectorielle formalisés d'ici 2028.	Consultations techniques entre les principales institutions de l'UA (CUA, AUDA-NEPAD et CER) et d'autres acteurs, y compris l'UNESCO, la COI-UNESCO, le PNUD, le PNUE, le FAO, l'UICN, examen et harmonisation intersectoriels. La CUA et l'AUDA-NEPAD définiront et dirigeront le processus de formalisation du mécanisme institutionnel convenu. Mise en place d'un système de coordination au niveau des États membres pour une meilleure collaboration intersectorielle.	C : UA-BIRA. P : CUA, AUDA-NEPAD, CER, UNESCO, COI-UNESCO, PNUD, PNUE, FAO, UICN, EM.
1.2.3 Coordination renforcée entre les États africains pour une position et une voix communes dans les plateformes et les cadres internationaux.	Fournir un mécanisme et un processus pour permettre à l'Afrique de s'engager d'une seule voix dans les plateformes et cadres mondiaux et internationaux.	C : UA-BIRA. P : États membres, NEPAD, CUA et CER.

Tableau 4 : Présentation de l'objectif 3 du But 1.

Objectif 3 : Système d'analyse et de support d'information amélioré à tous les niveaux pour des prises de décision et préparations de rapports éclairés.

Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
Base de données continentale d'informations et de connaissances sur l'EB établie et opérationnelle d'ici 2028.	1.3.1.1 Identifier les besoins de données et d'informations de mise en œuvre de l'EB et créer des modèles standard pour la collecte.	C : UA-BIRA. P : États membres ; UA, NEPAD, CENUA et CER.
Capacités de recherche et d'innovation en EB renforcées dans les institutions africaines.	1.3.2.1 Renforcer les capacités des institutions scientifiques, techniques, universitaires et politiques pour la mise en œuvre de l'EB. 1.3.2.2 Mener une analyse des lacunes, examiner et adapter les programmes d'études dans les établissements d'enseignement afin de répondre aux exigences liées à l'EB.	C : UA-BIRA. P : CUA, NEPAD, CER, PNUE, Instituts de recherche.

But 2 - Avoir une EB africaine qui accélère la transformation économique.

Libérer le potentiel de l'EB pour accélérer l'intégration économique en vue d'une application effective de la ZLECA et pour tirer parti des politiques économiques permettant de promouvoir la transformation économique. Le développement participatif constitue un point d'entrée majeur pour relever les défis actuels et émergents, y compris le renforcement des capacités et le capital humain. Processus de mise en œuvre visant à intégrer une approche commune mais différenciée pour répondre aux besoins et aux aspirations des principales parties prenantes aux niveaux national, régional et continental et pour se conformer aux normes et règles internationaux, aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques.

Tableau 5 : Présentation de l'objectif 1 du But 2.

Objectif 1 : Aider les États membres (EM) et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer des stratégies intégrées pour une EB durable et inclusive avec un accent particulier sur l'amélioration des chaînes de valeurs.

Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
2.1.1 Réexaminer les cadres existants pour une stratégie d'EB intégrée.	2.1.1.1 Entreprendre une analyse diagnostique des cadres existants. 2.1.1.2 Identifier les besoins et les lacunes et proposer des domaines d'intervention.	C : UA-BIRA. P : CENUA, BAD, GBM et CER.
2.1.2 Concevoir un cadre pour guider les plans d'action nationaux et régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063.	2.1.2.1 Élaborer des cadres continentaux et sous-régionaux pour une stratégie intégrée.	C : UA-BIRA. P : États membres ; UA, CENUA, BAD et CER.
2.1.3 Faciliter le déploiement des plans d'action régionaux et sous-régionaux.	2.1.3.1 Mobiliser des ressources techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux.	C : UA-BIRA. P : États membres ; UA, CENUA, BAD et CER.
2.1.4 Renforcer les partenariats pluripartites.	2.1.4.1 Aider à l'opérationnalisation des plateformes pluripartites.	C : UA-BIRA. P : UA, NEPAD, CENUA, BAD, CER & États membres.

Tableau 6 : Présentation de l'objectif 2 du But 2.

Objectif 2 : Intégrer des mécanismes et des cadres appropriés pour opérationnaliser la ZLECA et les cadres continentaux.		
Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
2.2.1 Des instruments et des capacités sont actualisés pour assurer un commerce EB accéléré, durable et inclusif.	2.2.1.1 Réexaminer / mettre à jour l'élaboration de politiques commerciales. 2.2.1.2 Évaluer les besoins et les lacunes en matière de capacités institutionnelles, techniques et humaines pour l'amélioration des politiques commerciales de l'EB.	C : UA-BIRA. P : CENUA, BAD, CER.
2.2.2 Cadre politique et plan d'action régionaux pour le commerce d'EB améliorés.	2.2.2.1 Faciliter la formulation de cadres politiques, de stratégies et de plans d'action régionaux et sous-régionaux.	C : UA-BIRA. P : États membres ; BAD, CENUA, CER.
2.2.3 Facilitation des stratégies et des plans d'action régionaux et sous-régionaux.	2.2.3.1 Faciliter la mise en œuvre des plans d'action régionaux et sous-régionaux.	C : UA-BIRA. P : États membres ; CENUA, BAD, CER.

Tableau 7 : Présentation de l'objectif 3 du But 2.

Objectif 3 : Renforcer les capacités d'EB et accélérer la science, la technologie et l'innovation (STI).		
Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
2.3.1 Renforcement des capacités accru des multi-parties prenantes au niveau multicouche.	2.3.1.1 Renforcement des capacités basé sur une évaluation des besoins.	C : UA-BIRA. P : NEPAD, BAD, BM, CENUA, CER, EM.
2.3.2 Gestion efficace des connaissances et de l'information.	2.3.2.1 Créer une plateforme d'EB pour le partage d'informations.	C : UA-BIRA. P : EM, BAD, CENUA, CER, FAO.
2.3.3 Transformation sociale intelligente.	2.3.3.1 Assurer un dialogue politique de haut niveau. 2.3.3.2 Mettre en place un groupe d'experts/de réflexion pour l'EB. 2.3.3.3 Faciliter le dialogue entre les organismes publics, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile par le biais d'outils et techniques innovants.	C : UA-BIRA. P : EM, CENUA, BAD, CER.
2.3.4 Organisation des centres d'excellences continentales pour les STI.	2.3.4.1 Cartographier les centres d'excellence des STI. 2.3.4.2 Tirer parti des capacités spécifiques pour la prestation de services. 2.3.4.3 Mettre en réseau les centres d'excellence.	C : UA-BIRA. P : EM, CENUA, BAD, CER.

Objectif 3 - L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement.
Un nouvel instrument financier de l'économie bleue peut améliorer la diversification des investissements et donc promouvoir la résilience. Les instruments financiers innovants tels que les obligations bleues, la conversion de dettes pour la conservation et l'adaptation au changement climatique et le financement mixte, entre autres, devraient être explorés. Cependant, la transparence, l'obligation de rendre compte, la législation et l'efficacité financière sont des éléments essentiels du financement.

Tableau 8 : Présentation de l'objectif 1 du But 3.

Objectif 1 : Développer des outils et instruments de financement innovants pour mettre en œuvre les stratégies d'EB aux niveaux national, régional et continental.

Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
3.1.1 Évaluer les modèles et options de financement innovants.	3.1.1.1 Procéder à un examen pour déterminer les modèles de financement et le potentiel de mise en œuvre.	C : UA-BIRA. P : BAD, BM, FEM, CENUA et CER.
3.1.2 Évaluer les instruments politiques et réglementaires pour promouvoir les stratégies d'économie bleue aux niveaux national, régional et mondial.	3.1.2.1 Déterminer, aux niveaux national et régional, les moyens par lesquels une stratégie intégrée peut être mise en œuvre.	C : UA-BIRA. P : EM ; UA, CENUA, BAD et CER.
3.1.3 Évaluer les options de financement qui assurent la résilience de l'économie bleue en Afrique.	3.1.3.1 Procéder à un examen	C : UA-BIRA. P : EM ; UA, CENUA, BAD et CER.
3.1.4 Évaluer le rôle du gouvernement, des institutions financières et des assurances dans le financement de l'économie bleue.	3.1.4.1 Organiser une réunion de concertation avec différentes parties prenantes afin d'identifier le rôle et les contributions.	C : UA-BIRA. P : EM ; UA, CENUA, BAD et CER.
3.1.5 Améliorer les mécanismes et outils de financement et d'assurance de l'EB.	3.1.5.1 Mettre en place des cadres politiques et réglementaires pour le financement et l'assurance de l'économie bleue.	C : UA-BIRA. P : BAD, BM, FEM, CENUA et CER.

Tableau 9 : Présentation de l'objectif 2 du But 3.

Objectif 2 : Initier une réforme fiscale pour améliorer les systèmes fiscaux et les recettes locales.

Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
3.2.1 Évaluation de la conception fiscale pour assurer des recettes publiques appropriées et des incitations adéquates pour les investisseurs.	3.2.1.1 Mener une étude et développer des scénarios.	C : UA-BIRA. P : CENUA, BM, BAD, FEM et CER.
3.2.2 Améliorer la répartition équitable des revenus générés par l'exploitation des ressources océaniques.	3.2.2.1 Élaborer un plan de taxation équitable de la rente des ressources et distribution équitable.	C : UA-BIRA. P : États membres ; BAD, CENUA, CER.
3.2.3 Évaluer la capacité d'améliorer la gestion des dépenses publiques pour s'assurer que les revenus volatils et temporaires des ressources naturelles se traduisent par des avantages permanents pour la nation et pour gérer le risque que pose la richesse en ressources à l'économie en général.	3.2.3.1 Mener une étude.	C : UA-BIRA. P : BAD, BM, CENUA, FEM et CER.
3.2.4 Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux pour améliorer le système fiscal et les recettes locales.	3.2.4.1 Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux.	C : UA-BIRA. P : États membres; CENUA, BAD, CER.

Tableau 10 : Présentation de l'objectif 3 du But 3.

Objectif 3 : Promouvoir la création d'une alliance commerciale maritime pour la santé et le développement durable des mers d'Afrique.		
Cibles	Actions	Coordinateur et Partenariat
3.3.1 Évaluation des technologies et des modèles commerciaux et innovations nécessaires pour promouvoir la création d'une alliance commerciale maritime.	3.3.1.1 Mener une étude.	C : UA-BIRA. P : CENUA, BAD, CER.
3.3.2 Évaluer les mécanismes requis pour développer la collaboration entre les institutions commerciales et les établissements d'enseignement aux niveaux local et régional afin de combler le déficit de compétences, développer des qualifications pour faire face au défi du chômage et accroître l'attractivité des « carrières bleues » parmi les étudiants.	3.3.2.1 Organiser des réunions de concertation avec les parties prenantes pour déterminer le rôle et les contributions et développer un cadre de partenariat.	C : UA-BIRA. P : États membres ; BAD, CENUA, CER.
3.3.3 Évaluer les besoins et les opportunités de création d'une alliance de leadership intersectoriel(le) pour le développement durable des régions maritimes d'Afrique (Programmes des mers régionales, GEM).	3.3.3.1 Lancer des réunions de concertation avec les différentes parties prenantes.	C : UA-BIRA. P : UA, CER, FEM, BAD et CENUA.
3.3.4 Évaluer les opportunités d'affaires innovantes et les étapes de création d'une alliance commerciale maritime pour la santé et le développement durable.	3.3.4.1 Mener une étude.	C : UA-BIRA. P : CENUA et CER.
3.3.5 Déterminer comment la communauté des affaires océaniques collabore le mieux avec d'autres parties prenantes clés telles que l'aide au développement multilatérale / bilatérale, les gouvernements nationaux, les institutions scientifiques, etc.	3.3.5.1 Organiser des réunions de concertation avec les parties prenantes pour déterminer le rôle et les contributions et développer un cadre de partenariat.	C : UA-BIRA. P : NEPAD, CER, GEF, BAD et CENUA.
3.3.6 Mettre en place des plans d'action nationaux et régionaux pour promouvoir la création d'une alliance maritime.	3.3.6.1 Mettre en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux.	C : UA-BIRA. P : États membres ; CENUA, BAD, CER, NEPAD.

Références

1. African Development Bank (2018). Briefing to Strategic Partners on Blue Economy in Africa.
2. African Union (2015) AGENDA 2063, The Africa We Want - A Shared Strategic Framework for Inclusive Growth and Sustainable Development FIRST TEN-YEAR IMPLEMENTATION PLAN 2014 – 2023.
3. African Union (2014) Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa - Creating a conducive and enabling environment for the fish sector to create equitable, social and economic development in Africa
4. African Union (2012), Africa's Integrated Maritime (AIM) Strategy 2050
5. AUDA-NEPAD (2019), Development of the AUDA-NEPAD Blue Economy Programme.
6. Colgan, Charles S. (2016). Measurement of the Ocean Economy from National Income Accounts to the Sustainable Blue Economy. *Journal of Ocean & Coastal Economics*- 2.
7. Colgan Charles S. (2016). The Blue Economy of the Indian Ocean: Context and Challenge
8. European Commission. Brussels, 12.9.2018. COM(2018) 643 final. Communication on a new Africa – Europe Alliance for Sustainable Investment and Jobs: Taking our partnership for investment and jobs to the next level
9. Fondation Brazzaville (2016) - Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, note - www.brazzavillefoundation.org
10. Failler P., G. Tournon-Gardic, M.-S. Traoré (2019), Is Aichi Target II Progress correctly measured for developing Countries? *Trends in Ecology and Evolution*, Vol. 34, Issue 10, pp. 875-879.
11. OECD. (2016). The Ocean Economy in 2030. Paris
12. The Department of the Blue Economy (2018). Seychelles Blue Economy: Strategic Policy Framework and Roadmap Charting the future (2018–2030).
13. The World Bank Group (2016). Blue Economy Development Framework - Growing the Blue Economy to Combat Poverty and Accelerate Prosperity. *Oceans 2030, financing the blue economy for sustainable development*.
14. The World Bank Group. (2014). World Development Indicators| World DataBank. The World Bank, 7677, 64168445.
15. UN General Assembly. (2012). The Future we want (Resolution adopted by the General Assembly on 27 July 2012). United Nations, (January), 53. <https://doi.org/A/RES/66/288>*

16. UNCTAD. (2014). The Oceans Economy : Opportunities and Challenges for Small Island Developing States. Geneva. Retrieved from http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcted2014d5_en.pdf
17. United Nations Economic Commission for Africa. (2016). Africa's Blue Economy: A policy handbook. Addis Ababa, Ethiopia.
18. United States Geological Survey. (2016). Large Deposits of Potentially Producing Gas Hydrate Found in Indian Ocean. Retrieved November 2, 2017
19. World Maritime News. (2016, August 31). Hanjin Files for Court Receivership , HMM to Buy Its Assets. Retrieved from <http://worldmaritimeneews.com/archives/200827/hanjin-files-for-court-receivership-hmm-to-buy-its-assets>
20. World Wide Fund for Nature (2017). GUIDANCE for investors and policymakers Roadmap for the development of a Sustainable Blue Economy Protocol



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road

P.O. Box 30786

00100, Nairobi

KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000

Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email : ibar.office@au-ibar.org

Site internet : www.au-ibar.org